

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS MUNICIPAL N° 55/2011-2016

Secteur Voirie – Remplacement de la piste Vita par un parcours Fitness

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis municipal n° 55/ 2011-2016 s'est réunie le mardi 8 avril dernier, salle n° 2 du bâtiment administratif.

Elle était composée de :

Mme	Carmen Garofano	ROLC	
Mme	Rosa Maria Lombardi	ROLC	
Mme	Aurélie Regamey	CDC	
M.	Xavier Riond	CDC	
M.	Serge Serex	CDC	
M.	Tany Sob	PS	
M.	Yvan Valsecchi	ROLC	président rapporteur

L'autorité communale était représentée par Mme Nathalie Jaton, municipale des infrastructures, police des constructions et environnement, ainsi que Messieurs Francis Toledano, chef du service infrastructures et travaux et Jean-Claude Streuli, chef de la voirie.

Préambule.

Il y a plus d'un siècle, en observant les pratiques des peuplades dites primitives, un certain Hébert mettait au point une méthode d'éducation physique excluant toute compétition et alternant les moments d'action et les espaces de marche ou de course pour récupérer et éviter le claquage. Ce « *parcours sportif* », destiné à pallier aux inconvénients de la civilisation et permettre d'avoir un développement physique équivalent à celui de ces ethnies a, par la suite, été décliné en plusieurs versions.

En Suisse, depuis presque 50 ans, les « *parcours vita* » représentent la version la plus connue. Pour bénéficier des avantages de cette notoriété, il faut non seulement obtenir l'autorisation de la « *Fondation Parcours Vita* » et répondre à leurs prescriptions, mais également suivre les recommandations d'entretien et de modification qui sont censées garantir une constance dans la qualité du parcours. Si la fondation fournit les panneaux explicatifs, l'aménagement ainsi que l'entretien des engins et du parcours sont à la charge de la commune.

Récemment, le parcours vita de Crissier a dû être modifié à cause de l'élimination, pour une question de sécurité, de la rampe d'escalier située sous le pont de l'autoroute. Quelques postes du parcours doivent être rénovés ou remplacés. Il faut également savoir que des travaux de drainage, la réfection de tronçons du chemin forestier et le renforcement d'un

bout de berge que la Sorge a dégradée, devront être effectués dans le périmètre du parcours.

En tenant compte du peu d'intérêt que semblent susciter les engins pour les usagers du parcours (qui l'utilisent plutôt comme une piste de jogging) et du désir de donner plus d'attractivité au site, la Municipalité nous propose un principe innovateur : un *parcours fitness*. Alliant ainsi le principe du *parcours de sportif* à celui de plus en plus en vogue de fitness. En effet, si de tels engins d'extérieurs ont déjà été installés, ils le sont plus dans une configuration de terrain de sport que de *parcours sportif*. La Municipalité se démarque ainsi des autres communes en offrant la possibilité de parfaire sa forme physique de façon originale dans un endroit ouvert et plus intime que les salles de fitness.

Résumé des questions et discussions.

Théoriquement les coûts d'entretien devraient être moindres par rapport à la solution actuelle : moins de postes, plus besoin de rafraîchir la peinture, ne plus être captif des modifications imposées par un organe extérieur à la commune. Actuellement, par poste, le prix des engins coûte de 3'000 à 7'000 francs, l'entretien de la piste (copeaux) 4'000 francs et il faut compter avec un rafraîchissement fréquent de la peinture des engins. La commune se fournit actuellement chez Bois-Ril à Palézieux, fournisseur officiel de la *Fondation Parcours vita*.

L'augmentation du nombre d'utilisateurs du parcours reste un des buts de cette proposition. L'attrait de la nouveauté et du fitness (plus moderne que le parcours vita) devrait apporter un supplément d'utilisateurs en plus de ceux qui actuellement viennent, et continueront à venir, pour faire du jogging en forêt. Une inauguration du nouveau parcours aura lieu et une promotion sera faite dans « Crissier Contact » et sur les panneaux lumineux. Un nouveau logo sera proposé et signalera l'entrée du parcours.

Les engins fitness peuvent être utilisés à partir de 14 ans.

À la question, pourquoi ne pas profiter pour faire quelque chose de totalement nouveau, plus ambitieux, en partant de zéro, il a été répondu : on peut toujours faire mieux, agrandir ce qui existe, augmenter le nombre d'engins, ouvrir un autre site si celui de la Sorge a beaucoup de succès. Il faut aussi tenir compte de l'avis du garde forestier qui veille à l'impact sur la forêt pour un parcours en zone forestière.

Un des soucis de la commission est la dégradation du matériel. De tels engins sont plus exposés au vandalisme s'ils sont disséminés en forêt plutôt que regroupés sur une zone ouverte et plus passante. La municipalité admet qu'on ne peut se prémunir contre ce genre d'incivilité, elle remarque cependant que l'expérience a montré que le risque existe aussi pour les places de jeux, quoiqu'elles soient exposées à la vue des passants. Le choix du matériel a aussi été fait en tenant compte de ce risque. Il faut aussi bien admettre que si l'on tient compte de la possibilité de vandalisme, plus rien ne peut être entrepris.

À la question ces engins fitness sont mieux adaptés à un terrain de sport que sur un parcours. Il n'y a pas d'expérience d'engins disséminés le long d'un parcours, on ne peut donc rien affirmer. En cas d'insuccès, il est toujours possible de les déplacer. On peut

cependant penser qu'en les espaçant on évite les files d'attente et on donne aux utilisateurs un peu plus d'intimité.

À la question, pourquoi ne pas commencer avec un ou deux engins puis en ajouter si le succès est confirmé ? Les huit engins représentent un concept qui permet le renforcement des muscles de zones différentes du corps. En éliminer certains, serait proposer une solution incomplète.

Tous les engins sont montés sur une plate-forme, surélevée et en tartan, ce qui leur permet de rester plus propre et hors inondation. Chaque engin sera accompagné d'une notice explicative qui comportera également un « flashcode » (code QR) lisible par smartphone qui permettra d'obtenir des informations complémentaires sur les exercices à effectuer.

Les travaux sont prévus pour cet automne et seront si possible combinés avec les travaux de drainage, de réfection des chemins et de renforcement d'un bout de berge.

Prise de position de la commission.

Avec une voix contre, la commission s'est demandée si l'éparpillement en forêt d'engins de fitness ne constitue pas une trop grande invitation au vandalisme. Par une abstention, elle a voulu souligner que des engins de fitness paraissent plus adaptés à une configuration de terrain de sport. Avec cinq voix pour, elle a exprimé son désir que la commune de Crissier continue à offrir un *parcours sportif* aux habitants désireux de maintenir leur forme. Et, comprenant qu'il est inutile de continuer à investir dans un concept qui paraît avoir perdu de son attractivité, elle pense que la proposition de « *parcours fitness* » augmentera la fréquentation du site en se démarquant des solutions proposées dans les environs.

C'est donc à la majorité des membres que la commission vous propose, M. le Président, Mme et M. les Conseillères et Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis n° 55/2011-2016 du 31 mars 2014, remplacement de la piste Vita par un parcours Fitness.

Crissier, le 21 avril 2014

Au nom de la Commission
Le président : Yvan Valsecchi